



## Initiative H24

# **Le Comité citoyen HFR invite les député-e-s à soutenir l'initiative populaire, et à bloquer le démantèlement en cours de l'HFR**

Le Comité citoyen HFR a pris note avec colère du Message du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret concernant l'élaboration d'un contre-projet à l'initiative constitutionnelle « *Pour des Urgences hospitalières 24/24 de proximité* » (ci-après : initiative H24).

### **Ecran de fumée pour éviter un réel débat**

Le Comité citoyen est profondément choqué par les arguments du Conseil d'Etat pour justifier son refus d'entrer en matière sur le contenu de l'initiative populaire H24. Ces explications s'apparentent à un écran de fumée visant à éviter tout débat réel sur le contenu de l'initiative, seul à même d'empêcher un démantèlement complet de l'Hôpital fribourgeois (HFR) :

- Le Conseil d'Etat reproche à l'initiative H24 d'être trop précise et d'avoir un « *niveau de concrétisation (...) trop spécifique* ». Si l'initiative est, en effet, claire et précise, c'est justement pour éviter une interprétation qui aille à l'encontre de ce qui est souhaité, à savoir le maintien de sites hospitaliers dignes de ce nom sur l'ensemble du territoire fribourgeois.
- Contrairement à ce qu'indique le Conseil d'Etat, la notion d' « *urgences hospitalières* » est loin d'être indéterminée. C'est une notion, au contraire, très explicite, qui s'applique à des services d'urgences dotés de outils nécessaires pour faire face aux situations dites urgentes, en particulier la présence d'un anesthésiste et d'un bloc opératoire.
- Le contenu de notre initiative est tronqué : le but de l'initiative n'est, en aucun cas, de remplacer les sites hospitaliers de l'HFR par un dispositif pré-hospitalier ou des « centres de santé », qui verraient le développement de structures privées à la place d'un service public hospitalier.

- Enfin, la question du financement de l’HFR est passée sous silence, alors qu’il s’agit d’un élément central de notre initiative (proposition de nouvel article 68, alinéa 4 : « *L’Etat utilise pleinement les modes de financement à sa disposition pour garantir ce service d’urgences hospitalières publiques de proximité, en tenant compte des intérêts régionaux* »). Notre Comité citoyen a démontré que les prestations d’intérêt général (PIGs) octroyées par le Conseil d’Etat à l’HFR sont parmi les plus basses de Suisse. Or, cela étrangle financièrement l’hôpital public, et l’empêche de maintenir des prestations hospitalières publiques de proximité.

## **Déni démocratique**

Le Comité citoyen HFR s’étonne également que la motion populaire intitulée « HFR et service public hospitalier – Respectons la volonté populaire » ne soit pas traitée en même temps que le décret sur l’initiative H24.

Nous estimons, en effet, que les décisions prises récemment par le Conseil d’administration de l’HFR, et validées par le Conseil d’Etat, s’apparentent à un scandale démocratique : le démantèlement des sites hospitaliers se poursuit (cf. étude de faisabilité concernant la mise sur pied d’un centre de santé à la place de l’HFR, site de Tavel), alors même qu’une initiative populaire munie de 10’483 signatures valides demande exactement le contraire. C’est une manière de mettre la population fribourgeoise devant le fait accompli, et de vider le contenu de l’initiative de sa substance.

## **Oui, la santé c’est d’avoir un hôpital près de chez soi !**

Le Comité citoyen HFR a également été choqué par les propos tenus par la Prof. Stéphanie Monod, qui a réalisé un rapport sur la structure sanitaire idéale pour les urgences. Celle-ci estime, ainsi, que « *La santé, ce n’est pas d’avoir un hôpital tout près* ». Comment peut-on tenir, et valider, de tels propos quelques mois après la catastrophe sanitaire du Covid-19 ?

Le Comité citoyen HFR est persuadé que des soins publics de qualité riment avec hôpitaux publics de proximité. Remplacer les sites hospitaliers de l’HFR par des structures privées, ou les rayer de la carte, ne permettra pas d’améliorer les soins, bien au contraire. L’exemple du Tessin, qui a conservé un maillage serré d’hôpitaux publics de qualité devrait nous inspirer.

## **Défendre un service public fort**

En conclusion, le Comité citoyen HFR invite les député-e-s du Grand Conseil à soutenir, mardi 21 juin, le contenu de l’initiative populaire H24. Nous invitons également les parlementaires à accepter la motion populaire « *HFR et service public hospitalier – Respectons la volonté populaire* » afin de permettre un débat public réel, ouvert et démocratique sur l’avenir du service public hospitalier fribourgeois. Enfin, nous enjoignons les député-e-s à appeler le Conseil d’Etat à octroyer les moyens financiers nécessaires à l’HFR pour éviter son démantèlement complet, ce qui implique de fortement revoir à la hausse les prestations d’intérêt général (PIGs), actuellement parmi les plus basses de Suisse. L’an dernier, la fortune de l’Etat de Fribourg a crû de quelques dizaines de millions de francs : plutôt que de thésauriser, le gouvernement devrait utiliser son excellente situation financière pour financer un service public hospitalier de qualité.

**Contact**

Marc Monney, Président – 079 790 80 22.